**Compte-rendu conseil l’ED 556 HSRT – 03/07/2017**

Rédigé par Quentin Brouard Sala et Laura Pauchard + éléments transmis par Charline (concernant le TOEIC)

1. **Conseil de site de l’ED 556 HSRT de Caen**

Présent-e-s : Christophe Durand (dir. Adjoint ED), Jean-Marc Fournier (dir. ESO-Caen), Thierry Piot (responsable de l’EA Cirnef), Laura Pauchard (doctorante ESO-Caen), Quentin Brouard-Sala (doctorant ESO-Caen), Anne-Marie Le Chevrel / Evelyne Delabroise (secrétariat ED-Caen)

Anne-Marie CHEVREL remplace Evelyne Delabroise à partir du 1er premier septembre.

**Contrats régionaux** : aucun problème signalé

**Comité de suivi**

* 9 dossiers envoyés pour la composition des comités de suivi sur 22 doctorant-e-s inscrit-e-s en première année de doctorat. Relance qui va être faite auprès des doctorant.e.s et des unités de recherche **(Christophe Durand se voyait mal refuser l’inscription, et on a évidemment soutenu que ce n’était pas souhaitable, on vous conseille de renvoyer assez vite vos dossiers de composition des comités**).
* **Ce n’est pas la qualité du rapport du comité de suivi de thèse qui conditionne la réinscription mais l’existence d’un rapport.** Il faut que le comité de suivi ce soit réuni, qu’il ait formulé un rapport (bon ou mauvais cela n’a pas de conséquences administratives sur la réinscription).
* **Les membres du comité de suivi sont choisi-e-s par les doctorant-e-s qui peuvent proposer des changements au cours de la thèse** (modalité obtenu au conseil d’ED de juin 2017 dernier). Pour rappel, il faut qu’il y ait au moins un-e enseignant-e- HDR. Nous vous invitons à trouver des personnes éloigné-e-s de votre direction de thèse de façon à éviter les conflits d’intérêts (vous pouvez très bien choisir quelqu’un en dehors de la fac, d’une discipline différente, quelqu’un de la médecine du travail etc.). Le **comité vise essentiellement à prévenir les conflits entre les doctorantes et leur direction de thès**e (même si l’arrêté doctoral va plus loin en indiquant qu’il vise à faire un état d’avancement du doctorant, nous avons réussi à évacuer cette question au sein de l’ED HSRT).
* Pour le rapport du comité de suivi, les membres de notre ED à Caen se sont dits opposés au fonctionnement proposé par HMPL dans lequel le comité de suivi doit remplir un document lourd et scolaire. Afin de prévenir les cas de conflits ou dysfonctionnements avec la direction de thèse, nous pouvons proposer une trame pour que le comité de suivi aborde les questions d’encadrements. On y réfléchira ensemble à la rentrée prochaine lors de notre réunion d’échanges avant conseil.
* Voir à la fin de ce doc, on a reparlé des comités de suivi pendant le conseil HSRT avec Rouen et Le Havre

**Points sur les financements**

* Nous sommes revenus sur la demande d’attestation de financement pour l’inscription en doctorat. Selon Christophe Durand et Thierry Piot, avoir un financement c’est protéger l’étudiant-e de mauvaises conditions de vie. Ils se disent vouloir être vigilants à ce sujet et prévenir de certaines potentielles difficultés.
* On a rappelé que ce n’était pas leur rôle, et que les doctorant-e-s étaient adultes, que ça les regardaient. Laura Pauchard (représentante SUD EDUCATION) rappelle que **cette demande est illégale et que le syndicat SUD poursuivra les ED qui refusent une inscription. N’hésitez pas à nous contacter en cas de problème à ce sujet (laura.pauchard@laposte.net). On vous invite à ne pas fournir cette pièce, au maximum une déclaration sur l’honneur, ou joindre l’article de loi qui nous permet de dire qu’ils n’ont pas le droit de nous demander cette attestation.[[1]](#footnote-1)**

**Aide à la mobilité**

**L’ED peut vous aider à financer des communications dans un séminaire, colloque, atelier ainsi qu’une inscription TOEIC.**

* Vous devez remplir une demande pour les aides à mobilités (pour le TOEIC aussi), que vous trouvez sur le site de l’ED : <http://ed556-hsrt.normandie-univ.fr/les-actions-de-l-ed-556-28501.kjsp?RH=1412840135116> pour pouvoir obtenir le versement de l’ED. On a obtenu au conseil d’ED de juin dernier que vous **ne soyez pas obliger de remplir le portfolio, vous pouvez renvoyer vers votre page perso[[2]](#footnote-2) (ou joindre votre CV, bref tout ce qui vous évitera de perdre du temps sur des choses que vous avez déjà faîtes par ailleurs).** **Attention quelques demandes n’ont pas été faîtes selon cette procédure, elles auraient pu être reportées à la rentrée prochaine mais nous avons insisté afin de ne pas pénaliser les doctorant-e-s qui ont avancé ces frais. Une relance va être faîtes auprès de ces doctorant-e-s et ou des secrétariats. On s’est permis de leur dire qu’ils mettaient des doctorant-e-s dans la difficulté, aussi si vous renvoyer rapidement juste la fiche de demande détaillée vous serez remboursé plus rapidement.**
* Ce financement de l’ED est acceptée si le/la doctorante obtient un financement du laboratoire de recherche. L’ED accorde un tiers du coût total plafonné à 600€/an ( soit 200euros)
* TOEIC: L’aide financière apportée par l’ED couvrira l'ensemble de l'inscription (pour l'inscription à l'Université : 75 euros pour les membres UniCaen, 150 euros pour les personnes extérieures), mais pas la préparation. La démarche de demande d'aide pour le TOEIC est équivalente à la demande d'aide à la mobilité, sauf que la participation du laboratoire n'est pas demandée (l'aide sera accordée même si le laboratoire n'en finance rien).Par conséquent, si une demande d'aide est faite pour le TOEIC elle comptera comme une demande d'aide à la mobilité (attention à la deadline).

**Aide à la soutenance**

* 300€ pour l’organisation de la soutenance ( faire venir le jury, etc.) + 100€ de reprographie

**A noter que l’ED ne verse plus directement les sommes aux doctorant-e-s mais au laboratoire. Le laboratoire vous rembourse ensuite si c’est vous qui avez avancé les frais.**

1. **Conseil de l’ED 556 HSRT**

Conseil en visioconférence

8 personnes présentes à Caen : Christophe Durand (dir. Adjoint ED), Fabrice Dosseville (dir. CESAMs), Pierre Bergel (dir. Adjoint ESO-Caen), Nadine Proia-Lelouey (dir. LPCN), Laura Pauchard (doctorante ESO-Caen), Quentin Brouard-Sala (doctorant ESO-Caen) + Anne-Marie Le Chevrel/Evelyne Delabroise (secrétariat ED-Caen) + 1 autre personne

7 personnes présentes à Rouen : Jean-Luc Rinaudo (dir. ED), Catherine Godard (secrétaire ED), Daniel Reguer (dir adj. Le Havre) + 4 autres personnes

Représentant-e-s doctorant-e-s présent-e-s : Laura Pauchard (Caen) – Quentin Brouard-Sala (Caen) – une doctorante Rouennaise.

**Informations**

* Marc Bernardo quitte la direction de l’ED au Havre car il part de cette université. Danièle Reguer (IDEES-CIRTAI – Le Havre) le remplace
* Prochain conseil – modalités de vote à voir pour les procurations (non mis dans les statuts pour l’instant) dans le Règlement intérieur. On reverra ça à la rentrée. On veillera à faire inscrire ce que l’on a obtenu aussi dans ce RI (notamment sur les réunions de médiations).

**CR du conseil précédent**

* Approuvé avec 3 absentions

**Contrats régionaux**

* 6 bourses régionales
  + 5 Caen et 1 Rouen attribuées cette année
  + Au total 16 bourses en SHS pour 4 ED. Jean Luc RINAUDO compte exprimer son mécontentement au prochain conseil des Ecoles doctorales, et nous le soutiendrons, car les SHS ont obtenu 16 bourses sur les 70. Le reste étant obtenu pour les sciences dîtes dures…
* 1 thèse CIFRE approuvée et une en attente

Contrats doctoraux établissements

* 7 contrats Caen-Rouen, 1 contrat au Havre
* Classement par note = dossier + audition (sans que nous soient présentés les critères)
* Proposition de classement Caen

Liste principale

1. Igor Girault IDEES Rouen
2. Angeline Maillard NIHM
3. Vincent Compain LETG-Caen
4. Gabriela Ahlers DYSOLAB
5. Laura Bellenchombre DYSOLAB
6. Margaux Verove ESO-Caen
7. Damien Dodelin CETAPS

* Liste complémentaire

1. Clémence Piedagnel DYSOLAB
2. Marouane Jaouat CERREV
3. Morgane Gouillard DYSOLAB

* Proposition de classement Le havre

1. Florence Bourges IDEES

Demande des représentants doctorants qu’un rapport soit envoyé aux candidats non retenus. On nous a rétorqué que ce n’était pas souhaitable, et interdit parce qu’il s’agissait d’un concours (on vérifiera cette information). Selon Pierre Bergel et son collègue Fabrice Dosseville, on ne fait pas de réponse nominative lors d’un concours. Jean-Luc Rinaudo a toutefois rappelé qu’il était possible pour les candidats qui le souhaitent de demander une explication orale.

Demande d’explication sur le classement de la part de la directrice de DYSOLAB car le classement du labo n’a pas été repris par l’ED alors que la candidate était classée en 1 et que son sujet était jugé « stratégique » pour le laboratoire. Que privilégier ? Classement labo / classement ED ? On propose d’en discuter ensemble à notre prochaine réunion afin d’établir une position pour le prochain conseil de l’ED.

**Vote des classements**

**3 non part au vote / 1 contre / reste pour.**

**Comité de suivi**

* Jean Luc Rinaudo se félicite des retours qu’à eu l’ED de la mise en place des comités de suivi. Nous aurions « réellement compris le décret ».
* La moitié des doctorant-e-s ont établi un comité de suivi à Rouen (comme à Caen). Problème de réception des documents pour quelques doctorant-e-s et pas de confirmation du secrétariat quand les documents ont bien été renvoyés (on vous conseille d’utiliser la modalité avec accusé de réception dans vos mails)
* Rappel sur le rôle du comité de suivi (comme vu plus haut). Ce qui conditionne la réinscription c’est d’avoir établi son comité de suivi et, dès l’année prochaine, avoir les rapports (bon ou mauvais, ça n’a pas d’importance).
* Pierre Bergel : le rapport doit être un procès-verbal de ce qui est déclaré par le doctorant. Les éléments doivent être vérifiés si problème.
* Rappel : un membre du comité de suivi peut très bien faire partie du jury à la fin (mais on vous le conseille pas tellement puisque le comité de suivi n’a pas vocation à parler du contenu de la thèse…)
* Laura Pauchard rappelle que des conflits d’intérêt peuvent avoir lieu suivant le choix des personnes composant le comité de suivi
  + Une personne du comité de suivi qui n’est pas dans le même labo mais dans le même UFR que la direction de thèse, ne nous semble pas être une situation favorable à la défense des doctorant-e-s (potentiels conflits d’intérêts).
* Rapport standard à réaliser et faire voter en octobre
  + Idée pour l’instant d’un rapport simple d’une page avec deux trois questions sur les relations entre le doctorant et sa direction de thèse.

**Réunion de médiation**

Nous avons obtenu qu’une convocation soit envoyée aux doctorant-e-s une semaine avant la réunion (en s’appuyant sur un cas récent dans lequel une doctorante a été prévenue la veille pour le lendemain et n’a pas pu s’organiser à temps pour être accompagnée par un-e représentant-e). L’ED rappellera aux doctorant-e-s qu’ils et elles peuvent se faire accompagner par la personne de leur choix. Cela peut être plus particulièrement une personne du CHSCT, une personne de la médecine du travail, un-e représentante- de l’ED.

Nous avions demandé à être systématiquement informé-e-s lorsqu’il y a une réunion de médiation et ce afin de pouvoir proposer notre accompagnement. Demande refusée. Nous avons donc demandé qu’ils-elles transmettent à minima nos adresses mails aux doctorant-e-s concerné-e-s afin qu’ils/elles puissent nous contacter.

On a rappelé quela réunion de médiation n’est pas là pour aborder les avancées scientifiques des doctorant-e-s et qu’il s’agit bien de trouver une solution à un caractère conflictuel entre doctorant-e-s / direction de thèse.

**Proposition d’adoption d’une charte déontologique.**

Nous souhaitons que s’engage une réflexion sur la non-pertinence de certains propos dans l’ED (réflexion sur le travail, sur les femmes, réflexions très familières et gênantes, propos à caractère privé…).

=> Quentin Brouard Sala a évoqué quelques chartes utilisées dans le monde universitaire et propose que l’on en adopte une. Jean Luc Rinaudo accepte et propose que nous revenions avec une charte à la rentrée prochaine que nous lirons et que nous voterons.

**Soutenance à mi-parcours.**

Nous avons eu plusieurs retours de doctorant-e-s qui ont l’impression qu’il s’agit d’une évaluation avant tout quantitative ! Quentin Brouard Sala exprime nos regrets quant à l’absence de contenu scientifique, de discussion sur le fond qui pourraient être posées par les collègues (lorsque la soutenance a lieu dans le cadre d’atelier de labo) et qui feraient davantage avancer les doctorants. Lorsqu’il s’agit seulement d’une présentation de dix minutes hors atelier de laboratoire ? il nous semble plus pertinent de parler d’évaluation. Nous avons expliqué qu’il ne nous semblait pas pertinent de revenir sur les multiples éléments quantitatifs qui ont déjà fait l’objet d’une information (par la page perso), et propose de revenir seulement sur le projet personnel, état d’avancement de la recherche/ rédaction.

Cette position a provoqué une colère du directeur qui estime se rendre dans les ateliers de laboratoire quand cela est proposé et laisse les collègues prendre la parole pour poser leurs questions. Il a donc fallu réexpliquer notre position…

On ne peut que vous inviter à multiplier ces ateliers scientifiques mais à surtout clairement proposer un format qui permette la discussion. Il faut, en concertation avec le ou la directeur-ice de laboratoire prévoir un temps de présentation assez long et un temps d’échanges qui permettent à vos collègues de prendre la parole (précédemment à Eso on faisait 45 min présentation, 45 minutes d’échanges, et ça permettait vraiment de faire avancer la chose).

Ce fonctionnement a aussi été mis en place et proposé par les doctorant-e-s pour éviter les têtes à têtes avec le directeur de l’ED et la direction de thèse dans laquelle les doctorant-e-s pouvaient se retrouver en difficulté et être l’objet de remarques à caractère privé très gênantes !

**La mailing liste doctorant-e-s HSRT :**

-Nous avons demandé à ce que le directeur de l’ED soit retiré de la mailing liste => Nous devrons mettre en place une mailing liste en copiant les adresses mails.

Nous vous invitons aussi à nous envoyer un mail pour être sur la mailing liste du collectifjeuneschercheurs contre la précarisation, car on fait passer beaucoup d’info sur cette mailing liste qui dépasse d’ailleurs le seul cadre de l’ED.

**Calendrier des prochains conseils :** 12 OCTOBRE AU HAVRE, 25 JANVIER, 12AVRIL CAEN 9h30, 6 JUILLET EN VISIO, 11 OCTOBRE 2018

Commission contrat Etablissement : le 3 et 4 juillet (Caen le 3 et 4 à Rouen)

25 mai pré-candidatures dossier / 27juin dépôt candidature.

* Question sur le Role de l’ED quand cas de plagiat –
* Affaires juridiques / plus que l’ED.

1. **Collège des Ecoles Doctorales**

**Un collège des Ecoles Doctorales aura lieu le 13 juillet. Dans ce cadre, M. Patrice Lerouge, Vice-président de Normandie Université chargé du Collège des Ecoles Doctorales, nous a demandé de donner un avis sur les formations proposées par l’ED. Nous vous avons communiqué par email la liste de ces formations et nous souhaitons connaître vos avis et remarques.**

Voici les éléments notés suite à la réunion du Lundi 26 Juin :

**-Points sur les formations proposées par l’ED**

* **Formations qui visent surtout à devenir entrepreneur plutôt qu’enseignant chercheur**
* **Rappeler que les formations devraient aussi être proposées aux non- financé-e-s, particulièrement la formation à l’enseignement**
* **Poser la question de la possibilité de suivre un enseignement universitaire de son choix en lien avec sa thèse et d’obtenir une attestation, soit sur présence, soit suite à la validation de l’enseignement par un examen / une évaluation.**

**-**Positions défendues sur les comités de suivi de thèse à réitérer

-Position sur la demande d’attestation de financement illégale à réitérer

1. **A l’ordre du jour de notre prochaine rencontre DOCOTRANT-E-S**

**(fin septembre)**

* Comité de suivi (rappel du fonctionnement, droits, etc.) + réflexion sur le contenu des questions à se poser pour prévenir des conflits et harcèlements, et comprendre comment fonctionne les doctorant-e-s et leur direction de thèse, identifier ce qui fonctionne et ne fonctionne pas.
* Ajout des éléments obtenus dans le RI concernant les réunions de médiation
* Mise en place d’un espace de stockage pour les doctorant-e-s afin qu’ils et elles aient accès à nos CR sur un temps long ??? POPS.
* Classement pour les contrats établissements. Les laboratoires font remonter des classements. Le cas litigieux à DYSOLAB nous amène à discuter à la rentrée prochaine de ce fonctionnement. On discutera ensemble de la position à tenir sur ce sujet.
* Proposition d’une charte déontologique ( Quentin nous fera une proposition à ce sujet )

1. Article du code pénal (L225-1 « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. » [↑](#footnote-ref-1)
2. Portfolio La page perso, qui équivaut à un CV scientifique, permet de facilement communiquer et mettre à jour les aspects quantitatifs de votre travail (publication, com., etc…) qui vont seront demandés. Un de nos collègues nous a rapporté la possibilité d’envoyer les éléments de la page perso au lieu d’envoyer les mêmes éléments en complétant le portfolio. **Pour créer sa page perso, vous pouvez contacter M. Ronald MINOT.**  [↑](#footnote-ref-2)